

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2017

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-sept le premier février à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six janvier deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

ACCORD-CADRE A  
BONS DE  
COMMANDE EN  
APPEL D'OFFRES  
OUVERT POUR LES  
TRAVAUX  
D'ENTRETIEN DE LA  
VOIRIE  
COMMUNALE -  
AUTORISATION  
DONNEE AU MAIRE  
D'ENGAGER LA  
PROCEDURE DE  
CONSULTATION ET  
DE SIGNER  
L'ACCORD-CADRE.

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER (jusqu'à 21H58), Isabelle DELORD, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER, Guillaume ROUSSEAU, Irina SHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA par Sandie VESVRE, Jean DESLANDES par Arnold BAC, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie -Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE :  
Arnold BAC

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170201-D12-17-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2017  
Date de réception préfecture : 03/02/2017

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2017**

**OBJET : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE EN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER LA PROCEDURE DE CONSULTATION ET DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.**

**LE CONSEIL,**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

**VU** l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Ville des Lilas d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour procéder au renouvellement du marché d'entretien de la voirie communale qui arrive à expiration le 2 juillet 2017,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire doit être autorisé par le Conseil municipal à lancer un accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, et à le signer,

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure et à signer le futur accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien de la voirie communale, avec l'entreprise qui sera désignée par la Commission d'appel d'offres.

**ARTICLE 2 : DIT** que cet accord-cadre à bons de commande fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

**ARTICLE 3 : DIT** que cet accord-cadre à bons de commande sera conclu à compter du lundi 03 juillet 2017 pour une durée d'un an et qu'il pourra faire l'objet d'une reconduction tacite pour trois nouvelles périodes d'un an, sans toutefois pouvoir excéder 4 ans.

**ARTICLE 4 : DIT** que cet accord-cadre sera de type à bons de commande, sans montant minimum ni maximum annuel, conformément aux nouvelles dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**ARTICLE 5 : DIT** que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts aux budgets de la Ville des exercices concernés par le présent accord-cadre à bons de commande, en section de fonctionnement ou d'investissement suivant la nature de l'intervention.

**ARTICLE 6 : DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas et affichée en mairie.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170201-D12-17-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2017  
Date de réception préfecture : 03/02/2017

Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **03 FEV. 2017**
- et de son affichage le **07 FEV. 2017**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170201-D12-17-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2017  
Date de réception préfecture : 03/02/2017

